



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2009**

---//---

L'an Deux Mille Neuf, le deux mars à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 Heures 45 mn.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mademoiselle Sylvana PUHETINI, Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	Présent			
CLARK Jean-Claude	Présent			
TEAHA Danièle		Absente	Victorine SHAN SEI FAN	
MAIOTUI Paul	Présent			
BOUTEAU Nicole	Présente			
FONG LOI Charles		Absent	Robert TANSEAU	
TRAFTON Mareva		Absente	Michel BUIILLARD	
TEMEHARO René	Présent		Florianne PANAI à partir de 18h 24 mn	a quitté définitivement la réunion à 18H24 mn
SHAN SEI FAN Victorine	Présente			
DESTANG Max		Absent	Agnès CHAMPS	
TAMA Hinatea		Absente	Paul MAIOTUI jusqu'à 19h	est arrivée en cours de séance à 19H
ELLACOTT Alban	Présent			a quitté définitivement la réunion à 19H39 mn
LE GAYIC Roméo	Présent			
PANAI Florianne	Présente			
ADAMS Myrna	Présente			
MAI Alain	Présent			
CHAMPS Agnès	Présente			
IENFA Jules	Présent			
PENOT Yvette	Présente			

TANSEAU Robert	Présent			
LOMBARD Adrien	Présent			
LIVINE Danielle	Présente			
TE PING Antoinette	Présente			
TEATA Marcelino		Absent	Jean-Claude CLARK	
PUHETINI Sylvana	Présente			
BORDET Lily		Absente	Jules IENFA	
SUEN KO Régina	Présente			
SARCIAUX Aldo	Présent			
GATIEN Johanna	Présente			
MATAOA Myron	Présent		Jean-Michel CARLSON à partir de 18H 26 mn	a quitté définitivement la réunion à 18H26 mn
CARLSON Jean-Michel	Présent			
PEU Titaua		Absente	Amaronn NAIA-TERIIPAIA	
TCHEONG Céline	Présente			
TERIITEPOROUARAI Thomas		Absent excusé		
NAIA TERIIPAIA Amaronn	Présente			
TOTAL à l'ouverture	26	09		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice

26 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I°) Rencontre avec le Procureur général

Monsieur le Maire présente Monsieur Serge SAMUEL, Procureur général auprès de la cour d'appel de Papeete. Il l'invite à prendre la parole pour un exposé sur les missions du Procureur général et les actions qui pourraient être mises en œuvre en partenariat avec la Commune. A l'issue de l'exposé de Mr Serge SAMUEL un échange a lieu avec les membres du conseil jusqu'à 18 h 40 environ.

A 18 h 50 mn, le conseil municipal reprend ses travaux.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour ajouter le rapport n° 2009 / 19 relatif à un projet de délibération autorisant le Maire à signer un avenant n° 1 au marché n° 10/2008 du 06 novembre 2008 (Rapporteur : Paul MAIOTUI) :

POUR : 34 dont 10 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II°) Adoption du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2008 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2008 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

III°) Décisions prises depuis le 13 novembre 2008 par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du conseil municipal du 13 novembre 2008 :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECU A SA/IDV LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2008-03	Emprunt de financement	Autorisant le Maire à contracter un emprunt auprès de l'Agence Française de Développement de 170.000.000 FCFP pour le financement de la participation à la SEM TE ORA NO ANANAHI inscrite au budget communal de l'exercice 2008.	18/12/2008	29/12/2008
2009-01	Convention de partenariat	Convention passée avec l'association « Fenua animalia » dans le cadre de la politique de lutte contre la divagation des animaux mise en œuvre par le conseil municipal de Papeete et pour assurer le bon fonctionnement de son refuge animalier municipal de Titioro. Tarif forfaitaire mensuel de 400.000 FCFP.	30/12/2008	05/01/2009
2009-02	Convention de collaboration	Convention pour une durée d'un an passée avec le prestataire Maître François QUINQUIS pour un montant forfaitaire de 250.000 FCFP TTC.	30/12/2008	05/01/2009
2009-03	Cession de gré à gré	Autorisant la vente de gré à gré d'un lot de 4 pirogues (V3) à l'association « Tamarii Utufara » pour un montant de 100.000 FCFP.	12/01/2009	14/01/09
2009-04	Nettoyage et d'entretien des sanitaires publics	Contrat pour une durée de 5 mois, pour le nettoyage et l'entretien des locaux sanitaires publics situés au Parc Bougainville, à la place Tarahoi et à l'arrêt des trucks de la rue Colette, avec la SARL CGPNI, pour un montant forfaitaire mensuel de 937.222 FCFP TTC;	13/01/2009	13/01/2009
2009-05	Concession de terrain	Accordant à Mlle TEAHU Gloria une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	15/01/2009	10/02/2009
2009-06	Concession de terrain	Accordant à Mlle LY Leila une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	15/01/2009	10/02/2009
2009-07	Concession de terrain	Accordant à Mr TUAHU Fuaa une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	15/01/2009	10/02/2009
2009-08	Concession de terrain	Accordant à l'association Confédération des Retraités Militaires, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	15/01/2009	10/02/2009
2009-09	Concession	Accordant à Mlle LOU CHAO Maire une	15/01/2009	10/02/2009

	de terrain	concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.		
2009-10	Concession de terrain	Accordant à Mme VAN BASTOLAER Eliza née TEAUROA une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	15/01/2009	10/02/2009
2009-11	Concession de terrain	Accordant à Mme TROUILLET Margaret une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	15/01/2009	10/02/2009
2009-12	Concession de terrain	Accordant une concession perpétuelle à Mr CHUNG Patrick au cimetière de l'Uranie.	DECISION ANNULEE <i>(désistement de l'intéressé)</i>	
2009-13	Financement du budget d'investissement 2008	Convention CPF N° 1284 01 V passée avec l'Agence Française de Développement (AFD) afin de couvrir la participation de la Commune au capital de la SEML « Te ora no ananahi ». Montant du prêt 1.424.600 euros.	13/01/2009	14/01/2009
2009-14	Convention de concession	Avenant n° 1 à la convention de concession relative à l'assainissement collectif public des eaux usées sur la Commune de Papeete.	04/02/2009	10/02/2009
2009-15	Convention de facturation	Passée entre la SPEA, la Commune de Papeete et la société « TE ORA NO ANANAHI » concernant l'annexe n° 9 à la convention de concession de l'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.	03/02/2009	10/02/2009
2009-16	Régie de recettes	Modifiant l'arrêté n° 93-119 du 28 septembre 1993, modifié, relatif à la régie de recettes instituée à la Mairie de Papeete.	26/02/2009	27/02/09
2009-17	Marché d'études	Marché d'études n° 1/2009 – acte d'engagement, conclu avec le groupement Egis Eau (Mandataire)/Pae Tai, Pae Uta (cotraitant) pour l'évaluation environnementale du schéma directeur des eaux usées de la ville de Papeete pour un montant de 5.374.404 FCFP TTC.	05/02/2009	13/02/09

IV°) Examen des affaires comme suit :

Rapport n° Rapporteur :	Délibération n° Décisions	Vote
Sur le rapport N° 2009-01 de Mr Michel BUIILLARD	<p>Délibération n° 2009-01</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, PREND ACTE du nouveau tableau du conseil municipal certifié par le Maire le 11 février 2009.</p> <hr/> <p><i>L'élection aux fonctions de conseiller municipal de Monsieur James SALMON ayant été annulée, Madame Amaronn NAIA épouse TERIIPAEA a été déclarée élue. Elle prend place dans l'ordre du tableau du conseil municipal en 35^{ème} position.</i></p>	Unanimité Dont 10 procurations
Sur le rapport N° 2009-02 de Mr Michel BUIILLARD	<p>Délibération n° 2009-02</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, DESIGNE Madame Amaronn NAIA épouse TERIIPAEA en qualité de membre de la commission permanente</p>	Unanimité Dont 10 procurations

	« développement urbain-politique de la ville-travaux municipaux - gestion des déchets - assainissement et eau ».	
Sur le rapport N° 2009-03 de Mr Adrien LOMBARD	<p>Délibération n° 2009-03</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la modification des statuts du SPC.PF envisagée par délibération n°15/2008/SPC du 23 juin 2008.</p> <hr/> <p>N.B : Hinatea TAMA, dixième adjointe au Maire, est arrivée dans la salle de réunion lors de l'examen de cette affaire.</p>	Unanimité Dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-04 de Mlle Nicole BOUTEAU	<p>Délibération n° 2009-04</p> <p>Le conseil municipal, après avoir procédé à leur élection, DESIGNE en qualité de représentant de la Commune au sein du comité consultatif de la profession d'entrepreneur de taxi :</p> <p>Titulaire : Monsieur Jean-Claude CLARK, 1^{er} adjoint au Maire</p> <p>Suppléant : Monsieur Roméo LE GAYIC, conseiller municipal</p> <hr/> <p><i>Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin ordinaire des représentants ci-dessus désignés.</i></p>	Unanimité Dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-05 de Mr Jules IENFA	<p>Délibération n° 2009-05</p> <p>Le conseil municipal, après avoir procédé à leur élection, DESIGNE, en qualité de correspondant du SPC.PF pour la formation des élus :</p> <p>Titulaire : Monsieur Jules IENFA,</p> <p>Suppléant : Monsieur Adrien LOMBARD</p> <hr/> <p><i>Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin ordinaire des correspondants ci-dessus désignés.</i></p>	Unanimité dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-06 de Mr Michel BUIILLARD	<p>Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur Roméo LE GAYIC et après discussion, DECIDE de retirer de l'ordre du jour le projet de délibération autorisant l'envoi en mission de Monsieur Roméo LE GAYIC, conseiller municipal.</p> <hr/> <p><i>Monsieur Roméo LE GAYIC indique que sa mission sera prise en charge par le CUCS et le CIOF</i></p>	Unanimité dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-07 de Mr Michel BUIILLARD	<p>Délibération n° 2009-06</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE l'envoi en mission en France dans la ville de Nice de Monsieur Michel BUIILLARD et de Mademoiselle Nicole BOUTEAU.</p>	Unanimité dont 09 procurations

	<i>Cette mission a pour objet la préparation et la signature d'une convention de jumelage entre la Ville de Papeete et la Ville de Nice.</i>	
Sur le rapport N° 2009-08 de Mr Paul MAIOTUI	Délibération n° 2009-07 Le conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE la transformation de certains postes budgétaires du personnel communal.	Unanimité dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-09 de Mr Paul MAIOTUI	Délibération n° 2009-08 Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la modification de l'article 15 (nouveau) de la délibération du conseil municipal n° 6 du 29 novembre 1960, modifiée, portant réorganisation du cadre des agents du service municipal de Papeete. <hr/> <i>Cette modification vise à la recomposition des commissions administratives paritaires compte tenu de l'évolution des effectifs relevant de ce statut.</i>	Unanimité dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-10 de Mr Paul MAIOTUI	Délibération n° 2009-09 Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement urgentes de l'année 2009 dans l'attente du vote du budget de la commune pour l'exercice 2009. <hr/> <i>Les dépenses autorisées portent sur un montant total de 10.998.663 fcfp.</i>	Unanimité dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-12 de Mr Paul MAIOTUI	Délibération n° 2009-10 Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la modification des tarifs de droits de voirie, de stationnement et de dépôt sur la voie publique. <i>N.B : Monsieur Jean-Claude CLARK n'a pas participé au débat et au vote de cette affaire.</i> <hr/> <i>Il est rajouté un tarif pour les occupations temporaires ou occasionnelles pour animations musicales ou soirées spéciales. Ce tarif est fixé à 50fcfp/jour ou soirée/m2 et à 100fcfp/journée complète/m2. Faisant suite à une observation de Mlle Hinatea TAMA sur le prix élevé du tarif pour le dépôt de containers, Monsieur le Maire propose d'engager une réflexion sur l'ensemble des tarifs.</i>	Unanimité dont 08 procurations
Sur le rapport N° 2009-13 d'Alban ELLACOTT	Délibération n° 2009-11 Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la réalisation et le plan de financement de l'étude biocéanique du point de rejet de l'émissaire en mer de la future station d'épuration et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement y afférente. <hr/> <i>L'étude biocéanique vise à connaître précisément la richesse biologique, faunistique et floristique, du point</i>	Unanimité dont 09 procurations

	<p><i>de rejet de l'émissaire en mer de la STEP de manière à en apprécier la diversité, la rareté, la densité et d'identifier très en amont les menaces auxquelles elle est exposée. Le coût de cette étude est estimé à 3.764.200 fcfp et il est espéré une participation du F.I.P à hauteur de 80% (3.011.360 fcfp)</i></p>	
<p>Sur le rapport N° 2009-14 de Mr Roméo LE GAYIC</p>	<p>Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur Roméo LE GAYIC et après discussion, DECIDE de retirer de l'ordre du jour le projet de délibération portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Etude : Programme d'aménagement d'équipements de proximité sur Mama'o Aivi » et autorisant le Maire à signer la convention de financement afférente et les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p><i>Monsieur Roméo LE GAYIC indique que, compte tenu du coût de cette étude (19.000.000 fcfp), le C.U.C.S a émis le souhait que ces fonds soient utilisés pour une réflexion beaucoup plus globale sur l'aménagement du quartier de Mama'o. Monsieur le Maire souhaite que cette réflexion soit menée au préalable dans le cadre d'une commission d'aménagement ad hoc voire un séminaire. Il indique que la commune devra élargir sa réflexion sur les méthodes d'intervention en matière de logement social et sur la recherche de solutions adaptées à la situation particulière de Papeete et des familles concernées dont beaucoup se retrouvent avec des impayés de loyers importants. Un accord est donné quant à une demande d'intervention du Pays pour le nettoyage de la partie libérée par les familles récemment relogées dans l'opération Mama'o 2.</i></p> <p>N.B : Après l'examen de cette affaire, Monsieur Alban ELLACOTT a quitté définitivement la réunion sans avoir donné de pouvoir écrit.</p>	<p>Unanimité dont 09 procurations</p>
<p>Sur le rapport N° 2009-15 de Mr Roméo LE GAYIC</p>	<p>Délibération n° 2009-12 Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer une convention précisant les missions du dispositif MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) dans le cadre des opérations de R.H.I pour l'année 2009.</p>	<p>Unanimité dont 09 procurations</p>
<p>Sur le rapport N° 2009-16 de Mr Roméo LE GAYIC</p>	<p>Délibération n° 2009-13 Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE les plans de financement des dispositifs MOUS dans le cadre des opérations de RHI de Mama'o et Timiona pour l'année 2009, AUTORISE le Maire à signer les conventions de financement y afférentes.</p> <hr/> <p><i>En ce qui concerne la MOUS de Mama'o, la Commune finance à hauteur de 20% soit 1.476.084 fcfp sur un coût total de 7.380.420 fcfp. La participation de la Commune sur Timiona est de 738.042 fcfp (10%). Il convient de préciser que le quartier de Timiona est</i></p>	<p>Unanimité dont 09 procurations</p>

	<i>situé en partie sur la commune de Pirae qui finance à part égale le dispositif MOUS. Le Pays et le CUCS participent respectivement à hauteur de 40% sur les deux dispositifs.</i>	
Sur le rapport N° 2009-17 de Mr Roméo LE GAYIC	<p>Délibération n° 2009-14 Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la réalisation de l'opération « Regroupement des écoles TAMATINI et MAMA'O » dont le coût total est évalué à 30.000.000 FCFP TTC, APPROUVE le plan de financement de cette opération (50% commune – 50% FIP ou État (équipement des communes)), AUTORISE le Maire à signer les conventions de financement à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p><i>Cette opération consiste en la création d'une salle informatique, d'une salle des maîtres et d'un bloc sanitaires adapté aux enfants de maternelle. L'école Mama'o recevra dans ses murs les 127 élèves de l'école maternelle de Tamatini à la rentrée 2009-2010.</i></p>	Unanimité dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-18 de Mr Michel BUIILLARD	<p>Délibération n° 2009-15 Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la réalisation et le financement de l'opération « Acquisition de tuyaux et lances » nécessaires à l'équipement du centre de secours. Cette opération estimée à 1.448.190 fcfp est financée à hauteur de 50% par le F.I.P.</p>	Unanimité dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-19 de Mr Paul MAIOTUI	<p>Délibération n° 2009-16 Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 joint au marché n° 10/2008 du 06 novembre 2008 passé avec le groupement d'entreprises POLYGOUDRONNAGE /INTERROUTE. APPROUVE les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération qui sont inscrits au budget de la commune.</p> <hr/> <p><i>Les travaux supplémentaires représentent une plus value de 7 % dont le coût s'élève à 6.832.578 FCFP TTC.</i></p>	Unanimité dont 09 procurations
Sur le rapport N° 2009-11 de Mr Paul MAIOTUI	<p>Délibération n° 2009-17 Le conseil municipal, après avoir délibéré, PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires générales du budget de l'exercice 2009 de la commune de Papeete.</p> <hr/> <p><i>Les orientations budgétaires doivent bien sûr tenir compte de la situation financière de la commune mais sont surtout le reflet des priorités et projets portés par le conseil municipal et repris notamment lors du séminaire des 12 et 13 février 2009.</i></p>	Unanimité dont 09 procurations

Les recettes de fonctionnement permettent d'assurer les dépenses courantes de la commune et de constituer l'épargne dont elle a besoin pour investir.

Les orientations budgétaires en matière de recettes de fonctionnement se caractérisent par l'absence d'augmentation des tarifs et des redevances fixés par la commune (hors cas de révisions automatiques).

Elles sont estimées pour 2009 à 5.490 MF.

Le montant des centimes additionnels est estimé à 1.870 MF soit 100 MF de moins par rapport à 2008 ou 5% de baisse. Cela en prévision des effets de la crise économique.

Les dépenses de fonctionnement

Deux grands postes sont à souligner : les dépenses de personnel et le fonctionnement courant des services, auxquels s'ajoutent les transferts versés.

- Les dépenses de personnel :

En 2008, les dépenses de rémunération ainsi que les diverses cotisations y afférentes (y compris la mesure d'incitation au départ volontaire de début d'année) s'élèvent à 3.082 MF (contre 2.788 MF en 2007). Les projections 2009 s'établissent à 3.185 MF.

A ceci doit s'ajouter également :

- le coût de la prise en charge du différentiel de pension des retraités de la commune affiliés à l'ex-caisse de retraite municipale (192 MF) ;
- le coût annuel du rappel d'affiliation du personnel communal à la CPS (91 MF).

Globalement, les charges de personnel sont donc estimées à 3.481 MF.

Ainsi ces charges (nettes de remboursement CPS), pourrait représenter en 2009, 60 % du budget de fonctionnement (contre 62% en 2008 et 61,1 % en 2007).

- Le fonctionnement courant des services

En 2008, les dépenses de fonctionnement courant des services s'élèvent à 1.216 MF (contre 1.231 MF en 2007). Les projections 2009 s'établissent à 1.242 MF.

- Les transferts versés

Il s'agit notamment du versement des participations aux écoles, de la participation au SPC.PF et du soutien à diverses associations.

En 2008, les transferts versés s'élèvent à 551 MF (contre 546 MF en 2007). Les projections 2009

s'établissent à 597 MF.

Afin de soutenir notamment la cuisine centrale et un nouveau projet en matière d'animation de la ville, le montant des subventions aux associations a été porté à 70 MF contre 61,5 MF réalisés en 2007 et 2008.

L'endettement et l'épargne nette dégagée

Au 1er janvier 2009, l'encours des emprunts est de 2.093 MF.

La charge prévisionnelle de remboursement en intérêt de la dette s'élève à 103 MF et en capital à 162 MF.

En considération des dépenses et recettes de fonctionnement ci-dessus énoncées, la capacité d'autofinancement prévisionnelle en 2009 est nulle.

Par conséquent, seul le résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 1.229 MF permettra le virement à la section d'investissement via notamment les écritures d'amortissement du patrimoine.

Ce virement à la section d'investissement pourrait s'élever à 988 MF.

Les recettes d'investissement

- Les concours financiers de l'État

La dotation globale d'équipement est inscrite pour un montant prévisionnel équivalent à celui de 2008 soit 35 MF.

La subvention de 50 MF accordée pour le financement de l'extension du cimetière a été inscrite à hauteur de 20 MF proportionnellement aux crédits de paiement inscrits en dépense.

- Le Fonds Intercommunal de Péréquation

La dotation non affectée d'investissement est également inscrite pour le montant perçu en 2008 soit 265 MF.

Les dotations affectées devraient s'élever à 320MF dont 255 MF pour le « FIP scolaire » et 14 MF pour le « FIP secours ».

- Les subventions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS devrait subventionner 11 opérations, le montant total des subventions à inscrire s'élèvent à 54,4 MF.

Ainsi le montant total des recettes d'investissement devrait s'élever à 701 MF.

Compte tenu du montant du virement de la section de fonctionnement et des recettes envisagées, les dépenses d'investissement (hors remboursement du

capital des emprunts) inscrites au budget primitif seront de l'ordre de 1.522 MF.

Les dépenses d'investissement

- L'effort d'équipement : les acquisitions et les travaux

Ces dépenses sont toutes destinées à enrichir le patrimoine de la collectivité ou à augmenter sa durée de vie.

Les efforts d'équipement 2009 sont classés en trois catégories auxquelles s'ajoutent l'ensemble des opérations individualisées.

- Les immobilisations incorporelles devraient s'élever à 50 MF et regroupent 47,5 MF pour des frais d'études et 2,5 MF pour des logiciels.
- Les immobilisations corporelles correspondent :
 - ✓ aux acquisitions foncières pour 49 MF ;
 - ✓ aux acquisitions de matériels divers et à divers travaux d'entretien pour 266 MF ;
- Les immobilisations en cours correspondent aux gros travaux pour 234 MF. On y retrouve notamment les travaux de voirie et les travaux nécessaires pour la réunification des écoles Mama'o et Tamatini.

Les opérations individualisées sont au nombre de 41, certaines correspondent à la poursuite ou à l'achèvement de projets déjà inscrits et d'autres au nombre de 9 à des nouveaux projets.

Pour l'exercice 2009, il a été décidé de mettre en place pour la première fois des autorisations de programme pour les projets pluriannuels c'est-à-dire qui se réalisent sur plusieurs exercices budgétaires. Ainsi, en application de ce principe de gestion, seuls sont inscrits au budget 2009, les paiements prévus sur l'exercice budgétaire. Ceci devrait permettre notamment une amélioration du taux de réalisation et de limiter le risque de dérapage financier dans l'hypothèse de la réalisation d'un budget qui se trouverait augmenté de reports de crédits conséquents.

Le montant total à inscrire devrait être de 920 MF.

Monsieur le Maire indique que la rigueur doit rester de mise et qu'il est impératif de contenir l'évolution

des dépenses de manière à ce qu'elles ne progressent pas plus rapidement que les recettes. Il attire l'attention du conseil notamment sur les dépenses de personnel et sur la nécessité d'un meilleur contrôle des effectifs et des recrutements. Les revendications salariales ne doivent pas être discutées sans tenir compte de la situation financière de la Commune.

Monsieur Jules IENFA suggère qu'en matière d'investissement des subventions soient sollicitées au Pays pour soulager le budget communal. Mr Paul MAIOTUI précise que c'est bien la démarche qui est envisagée.

Monsieur le Maire fait observer que la situation d'endettement de la commune s'est très nettement améliorée et que cela est révélateur d'une bonne gestion. Il indique par ailleurs que les prévisions budgétaires en matière de recettes doivent tenir compte de la situation de crise dans laquelle se trouve l'économie du pays qui a des répercussions jusqu'au niveau du budget des familles.

Il souhaite qu'un effort particulier soit fait par la commune en direction des plus démunis et en situation de détresse sociale (SDF – Sans emploi – prostitué(e)s). Il suggère que des actions de prévention soient mise en place, en utilisant notamment le dispositif des CEPIA, pour aller à la rencontre de ces populations.

Monsieur Robert TANSEAU fait observer les résultats significatifs obtenus en matière de recouvrement et encourage les services à poursuivre dans ce sens.

Plus personne ne demandant la parole Monsieur le maire clos le débat et propose de passer à l'adoption du projet de délibération.

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

V°) Question diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil du report de la visite du Haut commissaire, prévue le 04 mars 2009, en raison des obsèques le même jour de Monsieur Alexandre LEONTIEFF.

Monsieur Aldo SARCIAUX demande une réflexion sur les passages piétons qui sont nombreux sur les Avenues FOCH et Charles de GAULLE. La multiplication de ces passages est un obstacle à la fluidité de la circulation. Monsieur le Maire fait part de la forte réticence des commerçants qui craignent des répercussions sur leur activité du fait de la déviation des flux piétonniers.

Mlle Hinatea TAMA informe le conseil de l'organisation cette année de l'élection de Miss Papeete le 23 mai 2009 dans les jardins de l'Hôtel de ville. Cette élection sera précédée d'une présélection avec l'élection d'une représentante dans chaque quartier (6 soirées élections auront lieu dans les quartiers). Elle souhaite l'implication des élus de quartier à l'organisation de ces élections et les invite à rentrer en contact avec les associations mobilisées. Elle précise que ce sont des événements populaires et fédérateurs qui emportent un réel engouement et qui méritent d'être soutenus. 20 candidates seront retenues pour concourir au titre de Miss Papeete. Il conviendra ensuite de décider de faire le choix de sa participation à Miss Polynésie (un mois après) ou à Miss Tahiti (l'année suivante). Sur ce dernier point le conseil après discussion dit sa préférence pour Miss Polynésie. Mlle Hinatea TAMA se tient à la disposition des élus pour toute information (programme, contacts...)

Monsieur Aldo SARCIAUX interroge le Maire sur le préavis de grève engagée par la CSTP FO à la police municipale. Monsieur le Maire indique que la situation est gérée par les services et qu'une réponse sera apportée aux diverses revendications qui concernent principalement la réorganisation des horaires de travail mise en place. Il précise par ailleurs que la situation financière de la commune, et la situation de crise du pays doivent rentrer en considération dans ce différend.

Mlle Nicole BOUTEAU indique que le rapport de la mission en Guyane (ACCD'OM) est joint au dossier conseil et que le rapport sur le déplacement à Paris dans le cadre du congrès des Maires de France est à la disposition des élus.

Pour conclure la séance Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Alexandre LEONTIEFF en rappelant les moments qu'il a partagés avec lui au service du pays, et invite l'ensemble du conseil municipal à lui rendre un dernier hommage en étant présent nombreux à ses obsèques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Sylvana PUHETINI

Michel BUIILLARD